

# **Collaboration intersectorielle pour améliorer la sécurité routière locale : une expérience régionale**

Marc Saint-Laurent  
Direction de santé publique  
du Bas-Saint-Laurent

17/12/2003

## **Éléments de contexte**

- **L'approche de santé publique en matière de sécurité routière : une démarche de politiques publiques saines**
- **Historique de collaboration difficile MTQ-Santé publique**
- **La Loi sur la santé publique : de nouveaux outils de travail**

17/12/2003

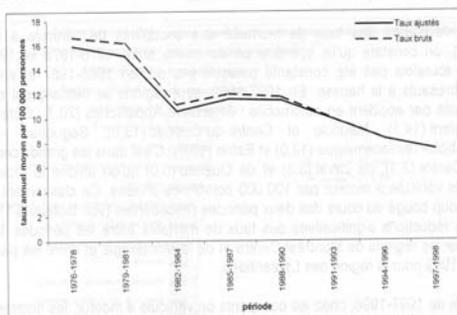
## Buts de la présentation

- Présenter le contexte ayant conduit la DSP du Bas-Saint-Laurent à utiliser l'article 55
  - l'ampleur du problème
  - des facteurs de risque particuliers
  - des problèmes liés à l'organisation des services en région rurale
- Décrire les grandes lignes du projet de la DSP
- Les résultats liés à l'utilisation de l'art. 55
- Discussion : conditions d'utilisation de l'art. 55
- Conclusion

17/12/2003

## Ampleur du problème

Graphique 5.1  
Taux bruts et ajustés<sup>1</sup> de mortalité, occupants de véhicule à moteur, Québec, de 1976-1978 à 1997-1998<sup>2</sup>



1. Taux ajustés selon la structure par âge, sexes réunis, de la population du Québec en 1996.  
2. Calculés sur des périodes de trois ans, sauf pour 1997-1998 qui n'est que sur deux ans.  
Source : MSSS, Fichier des décès de 1976 à 1998, et  
MSSS Perspectives démographiques basées sur le recensement de 1996.

17/12/2003

# Ampleur du problème

**Tableau 1 :** Nombre annuel moyen de décès (période 1997-1998) et d'hospitalisations (période 1997-1999) par traumatismes selon la catégorie au Bas-Saint-Laurent et au Québec

Traumatismes non intentionnels	Bas-Saint-Laurent		Québec		
	Nb.	(taux)	Nb.	(taux)	
Occupants véhicules à moteur	30	(14,1)	205	(98,1)	
Motocyclistes	1	(0,2)	29	(14,0)	
Cyclistes	2	(0,7)	28	(13,3)	
Piétons	3	(1,2)	18	(8,3)	
			108	(1,5)	
				708	(9,6)

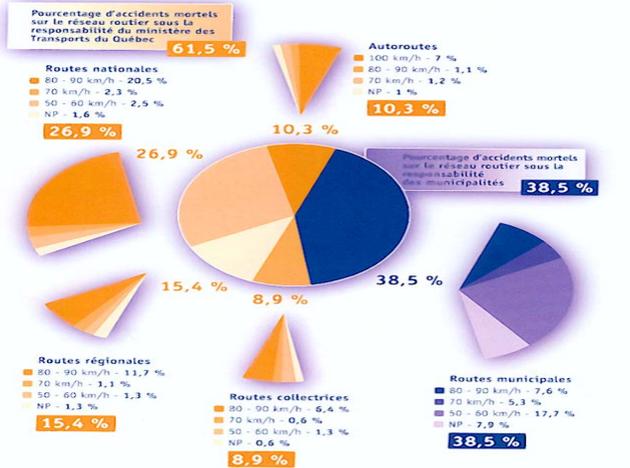
Source : Évolutions de traumatismes au Québec de 1991 à 1999.

17/12/2003

# Ampleur du problème

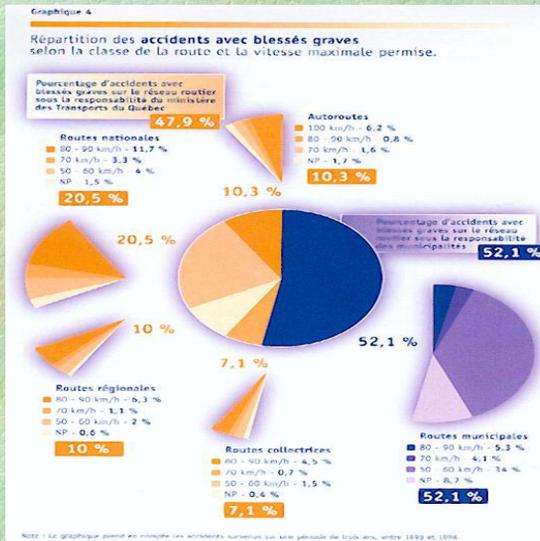
Graphique 3

Répartition des accidents mortels selon la classe de la route et la vitesse maximale permise.



17/12/2003

## Ampleur du problème



17/12/2003

## Facteurs de risque en milieu rural

### Facteurs de risque :

- Surexposition des usagers (↑ nb de km parcourus)
- Réseau routier dangereux ou inadapté (mixité de circulation : local, transit, etc.)
- Contrôle routier faible et prise de risque élevée (vitesse, alcool, etc.)

17/12/2003

## Organisation des services en milieu rural

### Organisation régionale :

- **Système d'information ou de surveillance déficient**
- **Niveau d'expertise faible au palier local**
- **Peu d'emprise sur les facteurs de risque (campagnes nationales)**
- **Autres, etc.**

17/12/2003

## Quelques cas types

- **Des risques accrus :**
  - route 185, 10 morts par année depuis 10 ans
- **Des lacunes dans les services :**
  - des choix discutables en sécurité routière (refus des instances locales pour les routes de contournement)
    - réfection de la route 232 à Sainte-Blandine
    - autoroute 20 à Trois-Pistoles

17/12/2003

## **Pistes d'action pour une sécurité routière en région rurale**

- **Développer un système de surveillance efficace (réseau local et réseau supérieur)**
- **Outiller les instances locales**
- **Concerter les actions**

17/12/2003

## **Moyens**

- **Un transfert d'expertise MTQ → les acteurs locaux et la santé publique**
- **Une banque de données commune aux acteurs intersectoriels**
  - analyses spatiales, thématiques, chronologiques
- **Instaurer une concertation et produire des plans d'action régionalisés des partenaires**

17/12/2003

## Mise en œuvre de la démarche

- Arrimage du projet avec le MTQ et la SAAQ (Politique de sécurité dans les transports, enjeux 21 et 27)
- Arrimage du projet avec la DGSP et le PNSP
- Validation de l'intérêt des instances locales
- Présentation du projet à la direction territoriale du MTQ

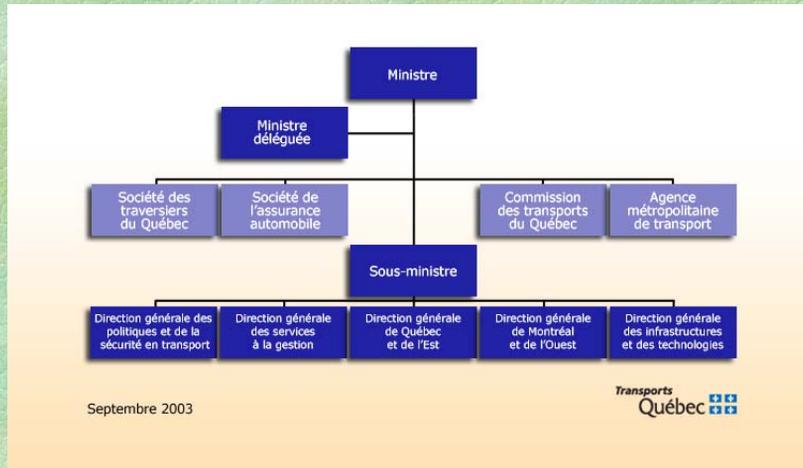
17/12/2003

## Utilisation de l'article 55 de la Loi sur la santé publique

- Refus de la DT de participer au projet
  - motif : la DT n'a pas la responsabilité de la sécurité routière au niveau local
- Discussion avec les instances provinciales du MTQ et relance de la DT
  - résultat : nouveau refus et avis de transmettre par écrit notre demande de collaboration
- Envoi d'un avis au DNSP du recours à l'art. 55
- Envoi d'une demande écrite à la DT avec recours à l'art. 55

17/12/2003

## Le MTQ en bref



17/12/2003

## Le MTQ et l'article 55

- Réaction du MTQ
  - Rencontre du directeur territorial avec son sous-ministre adjoint, le sous-ministre adjoint à la sécurité routière et rencontre du sous-ministre en titre
- Constats
  - Méconnaissance de la loi 36 et du PNSP
  - Contestation de la légitimité de la santé publique d'agir en SR
  - Craintes relatives aux actions futures de la SP

17/12/2003

## Les résultats

- Acceptation du projet par le MTQ
- Signature d'un accord pour le déroulement du projet
  - Mandat
  - Partage des responsabilités
  - Échéance
- Formation d'un comité de pilotage du projet
- Début des travaux

17/12/2003

## Les résultats

- Les travaux en cours
  - Analyse de la faisabilité de la spatialisation des accidents en milieu rural
  - Inventaire des indicateurs disponibles pour analyses des problèmes routiers au niveau local
  - Première analyse statistique pour comprendre les enjeux de sécurité
  - Spatialisation des accidents dans une MRC pilote

17/12/2003

## Les résultats

Géocodages des accidents sur le réseau municipal



17/12/2003

## Les travaux à venir

- Préparation d'une première rencontre de concertation intersectorielle
- Élaboration de règles d'utilisation des données (code d'éthique et lignes de communication)
- Entente MTQ-SAAQ et Santé publique pour utilisation partagée des banques de données

17/12/2003

## Discussion

- L'article 55 peut-il influencer les politiques publiques?
- L'article 55 peut-il réellement contribuer à la pleine application des politiques publiques déjà en vigueur au Québec
  - soit en régularisant les pratiques administratives internes d'un ministère (approche en silos)
  - soit en favorisant l'amélioration des processus entre les acteurs intersectoriels

17/12/2003

## Discussion

- Article 55
- Lorsqu'un directeur de santé publique **constate l'existence ou craint l'apparition dans sa région d'une situation présentant des risques élevés de mortalité, d'incapacité ou de morbidité évitables**, etc. et, qu'à son avis, **il existe des solutions efficaces** pour réduire ou annihiler ces risques, il peut demander formellement aux autorités dont l'intervention lui paraît utile de participer avec lui à la recherche d'une solution adéquate dans les circonstances
- **Les autorités ainsi invitées sont tenues de participer à cette recherche de solutions**

17/12/2003

## Discussion

- L'utilisation de l'art. 55 : son interprétation en respect de l'esprit de la loi
- Les motifs
  - problème de santé publique
  - disponibilité de solutions efficaces
- La démarche
  - rigueur et éthique (recherche de solutions)
  - respect des instances visées (non ingérence dans la gestion interne)
  - la mise en œuvre des solutions (concertation VS contrainte)

17/12/2003

## Pistes de collaboration pour nos directions de santé publique

- Se donner une plateforme commune
  - Surveillance
  - Plan d'action régional concerté
  - Soutien à l'action locale
- Mobiliser les acteurs locaux pour ↑ la SR
- Rendre prioritaire au Québec le problème de la ruralité en sécurité routière

17/12/2003

## Conclusion

- Il n'y a pas de mal à faire connaître un problème de SR
  - Le cacher relève plutôt de la négligence
- Le problème de la SR n'appartient pas à un seul acteur mais plutôt à un ensemble de partenaires
- Se concerter constitue donc un préalable à toute mise en œuvre de solution
- L'art. 55 peut-il nous aider?